

CM 1332/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 février 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 février 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

PROCÉDURE ÉCRITE pour l'adoption de la décision du Conseil relative à une opération de sûreté maritime de l'Union européenne en vue de préserver la liberté de navigation dans le contexte de la crise en mer Rouge (EUNAVFOR ASPIDES)

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes